

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 187

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 21

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« du deuxième alinéa »,

les mots :

« de la loi n° ... du ... portant engagement national pour le logement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.